

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que, conformément au règlement numéro RCA 35 régissant la démolition d'immeubles en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, une demande de démolition concernant l'immeuble situé au 7685 avenue du Rhône a été présentée à l'arrondissement d'Anjou;

Cette demande vise la démolition de l'habitation unifamiliale existante située au 7685 avenue du Rhône, sur le lot numéro 1 114 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de construire sur le terrain libéré, une habitation unifamiliale isolée de 2 étages.

Toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur ledit immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement d'Anjou.

Assemblée publique de consultation

De plus, il y aura une assemblée publique de consultation le 6 mai 2013, à compter de 18 heures, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dont l'objet sera l'examen de la demande de démolition mentionnée plus haut et le comité entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande lors d'une séance qui suivra immédiatement la levée de l'assemblée de consultation, le 6 mai 2013, au même lieu que cette dernière. La séance du comité d'étude des demandes de démolition est publique.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 16 avril 2013

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des Affaires publiques et du Greffe
Secrétaire d'arrondissement